

# QUELQUES ENSEIGNEMENTS TIRÉS D'EXPÉRIENCES DE CONSEIL À L'EXPLOITATION FAMILIALE MENÉES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE.



Centre de Coopération  
Internationale en Recherche  
Agronomique pour le  
Développement

Patrick Dugué, Cirad-Tera  
Sikasso, 4 – 6 avril 2006

# PLAN

- I. Objectifs de cette présentation, sources d'information
- II. Qui est concerné par le CEF
- III. Une diversité de dispositifs de conseil
- IV. Coûts et le Financement
- V. Pistes à explorer pour la pérennité du conseil

# I. Objectif de cette présentation

- Que s'est il passé dans les autres pays depuis 10 ans ?
- Comment évoluent les dispositifs de conseil ?
- Ont ils réussi à se pérenniser (financement, gouvernance, etc....)

# Les sources d'information

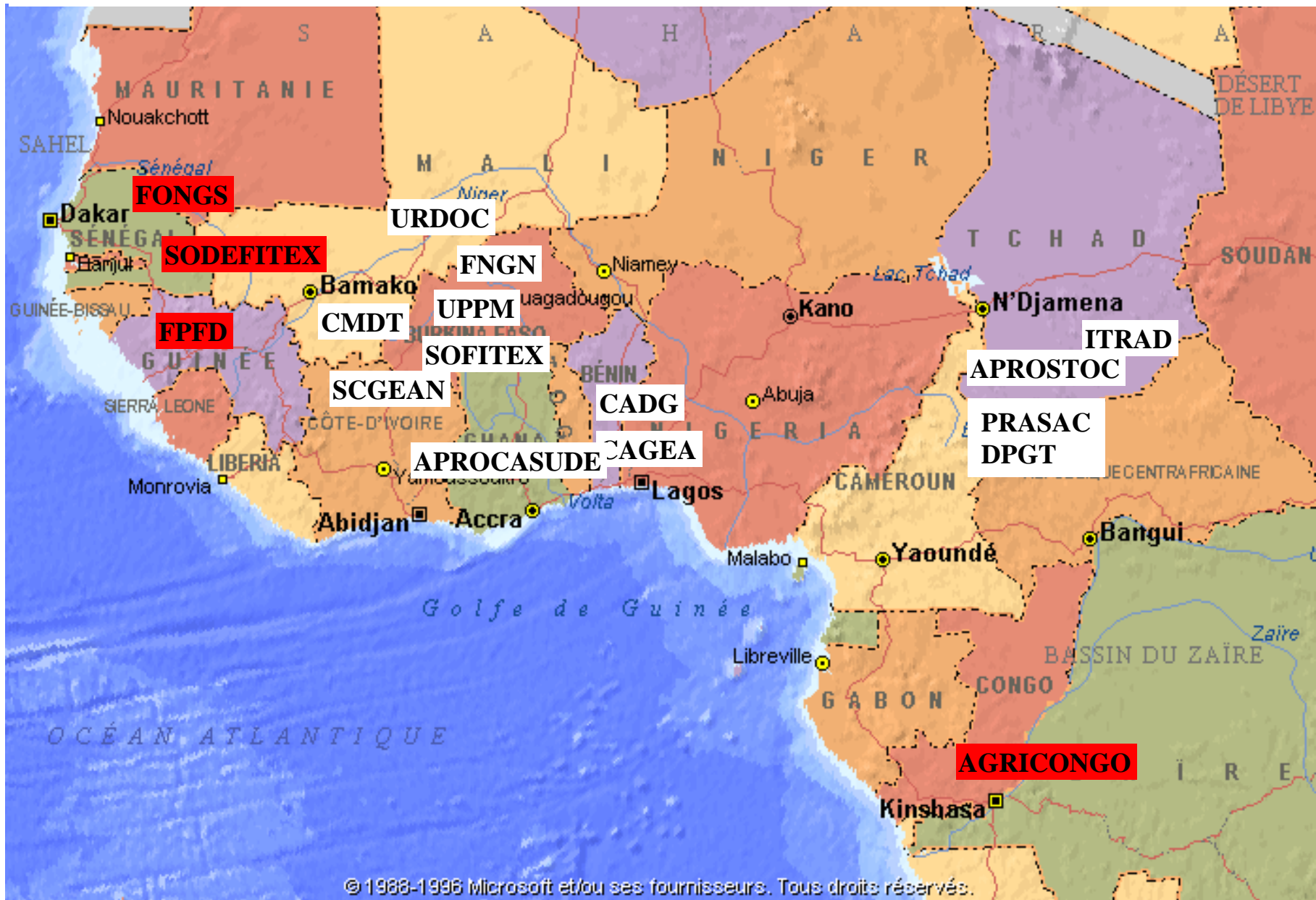
- Une quinzaine d'équipes en Afrique de l'Ouest et du Centre (projets en cours , arrêtés, en devenir) → Atelier de Bohicon en Nov 2001
- Ateliers nationaux & réseaux (Bénin en 2003 ; Burkina Faso)
- 2005, Des échanges d'informations via le site Inter-Réseaux avec AFDI
- Un module de formation Montpellier juin

[www/inter-reseaux.org](http://www/inter-reseaux.org)      pages CEF .....

## Les sources d'information (2)

- Des contacts avec les équipes de terrain
  - Un module de formation Cnearc/Cirad en juin
  - Des appuis à diverses expériences (Burkina, Cameroun) Cirad, Afdi, Consultants
- 
- Attention :
  - Ce n'est pas une synthèse exhaustive
  - Mettre un accent sur les expériences hors Mali
  - Tirer quelques enseignements utiles au Mali

# Situation des différentes équipes ayant participé à l'atelier de Bohicon Nov. 2001



## II. Qui est concerné par le CEF ? Quelles régions, Quels types d'exploitations

<b>Equipe</b>	<b>Public cible</b>	<b>Alphabétisés</b>
<b>Mali CPS URDOC</b>	<b>riziculteur et maraîchers</b>	<b>En majorité sauf les femmes</b>
<b>Burkina FNGN</b>	<b>maraîchers bien intégrés au marché</b>	<b>une minorité</b>
<b>Burkina UNPC/SOFITEX</b>	<b>paysan "cotonniers"</b>	<b>grande majorité</b>
<b>Cote d'Ivoire SCGEAN</b>	<b>jeunes diversifiant</b>	<b>tous</b>
<b>Cote d'Ivoire APROCASUDE</b>	<b>planteurs, éleveurs et diversification</b>	<b>tous</b>
<b>Cameroun DPGT/PRASAC</b>	<b>Tout paysan "cotonnier" motivé</b>	<b>68%</b>
<b>Cameroun APROSTOC</b>	<b>producteur de sorgho intégré au marché</b>	<b>minorité</b>
<b>Tchad PRASAC</b>	<b>paysans "cotonniers" et arbo-maraîchers</b>	<b>grande majorité</b>
<b>Bénin CAGEA PADSE</b>	<b>paysan "novateur" ananas coton</b>	<b>Grande majorité</b>

# Qui participe au Conseil de Gestion au Nord Cameroun (Zone cotonnière) ?

<b>Caractéristiques exploitations</b>	<b>En Cdg</b>	<b>Moyenne terroirs PRASAC</b>
Age CE (années)	39	43
CE scolarisés (> CM1)	56 %	32 %
<b>Superficies cultivées (ha)</b>	<b>3,1</b>	<b>2,2</b>
Propriétaires TA (%)	51	35
Revenu estimé / exploitations (Fcfa)	570 000	370 000



### III. Une diversité de Dispositifs de Conseil à l'exploitation

# Positionnement institutionnel du CEF en 2001

<b>Expériences</b>	<b>Positionnement en 2001</b>
<b>Mali CPS URDOC</b>	<b>Centres de prestation + Projet R-D</b>
<b>Burkina UPPM PANISE</b>	<b>Service au sein d'une OP</b>
<b>FNGN</b>	<b>Service au sein d'une OP</b>
<b>SOFITEX /UNPCB</b>	<b>Au sein de la Société cotonnière en concertation avec OP</b>
<b>Cote d'Ivoire SCGEAN</b>	<b>OP spécifique au CEF</b>
<b>APROCASUDE</b>	<b>Service au sein OP</b>
<b>Cameroun Tchad PRASAC</b>	<b>Projet R-D</b>
<b>Bénin CAGEA PADSE</b>	<b>Projet de développement + prestataires de service</b>

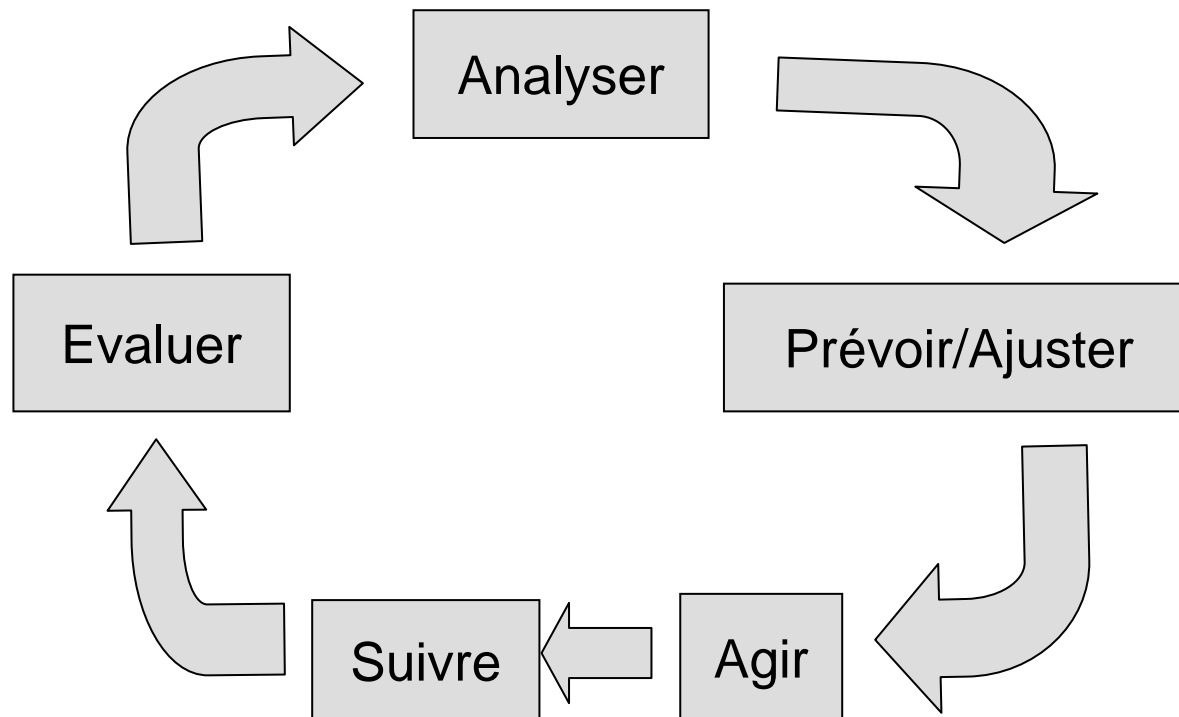
→ Avec toujours appui de Projets, d'assistance technique et de financements extérieurs

# Dans la plupart des situations

- Présence de culture(s) de vente et d'usage d'intrants et crédit
- Prépondérance zone coton, maraîchage, élevage
- Des exploitations mieux équipées
- Des agriculteurs mieux alphabétisés
- Un objectif fréquent de diversification

# Des points de convergence (1)

- Aider l'agriculteur à prévoir, à se projeter dans le temps
- Ne pas oublier la dimension technique dans le cycle de gestion



# Deux options au départ qui convergent aujourd'hui

## Un conseil axé sur les aspects économiques de l'exploitation

- Enregistrement et analyse des données, des bilans comptables
- Conseil plus individuel
- Rôle du conseiller dans l'analyse

## Un conseil axé sur la formation et le conseil technico-économique

- Moindre importance de l'écrit
- Formation technique
- Animation de groupe

# Des points de convergence

- Diversifier le public : Prise en compte des langues locales
- Renforcement des capacités des exploitants et des groupes
- Conseiller plutôt formateur/animateur que prescripteur

# le conseil à l'exploitation familiale

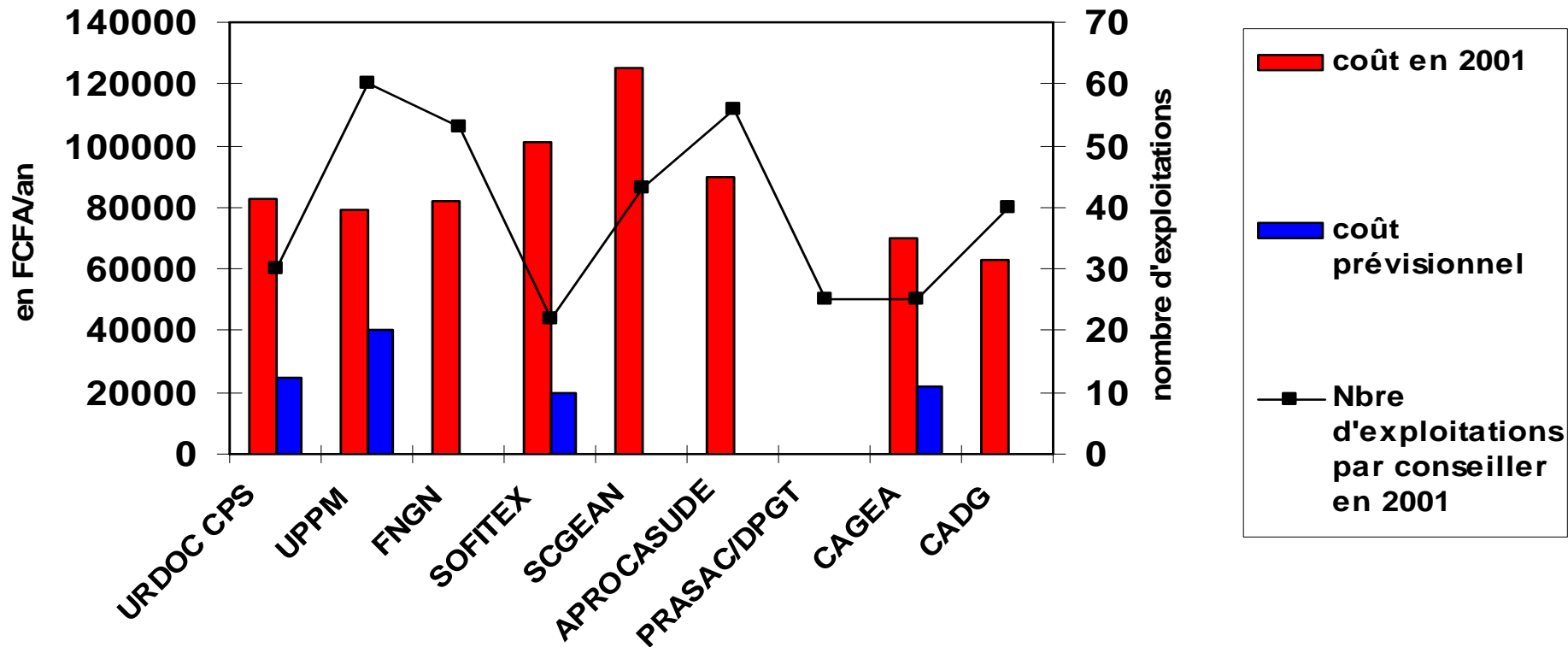
## 3 types de dispositif en devenir

- Au sein d'une interprofession (cf Coton et Burkina Faso, Cameroun ? )
- Au sein d'une OP (service propre, centre de prestation de services) (Burkina FGP, Guinée, Sénégal FONGS )
- Des prestataires de service privés répondant à des demandes (Projets, privés, OP) (Bénin)

## IV. Coût et Financement du Conseil à l'exploitation



# Le coût du conseil par exploitation



# Répartition du coût du financement entre les différents acteurs

		Répartition 2001 du financement en %			
Equipe	Contribution /an en FCFA	Prod. et OP	Projet	Etat	<b>Futur % Prod + OP</b>
<b>Bénin PADSE CPS</b>	<b>10 000/ Producteur</b>	<b>8</b>	<b>92</b>	<b>0</b>	<b>? %</b>
<b>UNPCB SOFITEX</b>	<b>Prévu</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100 % Sofitex</b>	<b>66 %</b>
<b>APROCASUDE RCI</b>	<b>12 000/ Producteur</b>	<b>8 + 8</b>	<b>42</b>	<b>42 (salaire conseiller)</b>	<b>66 %</b>

→ Importance variable des financements extérieurs

# Quelques exemples récents au Burkina Faso projets AFDI

- Le CEF à PANISE : 113 adhérents 183 000 FCFA/an par adhérent dont 2% à charge du paysan
- Le CEF à la FEPASI et à la FGPN : animateurs villageois, 40 000 FCFA/an/adhérent + frais de formation AFDI

→ **Cout par exploitation varie selon le salaire et le niveau du conseiller, le système de suivi et de formation, .....très variable au Burkina**

→ **Selon le nombre d'exploitations qu'accompagne le conseiller**

→ **Selon la méthode retenue (+ ou - complexe)**

# Exemple du PADSE Bénin en 2004

Cout par exploitation = 96 000 FCFA à 126 000 FCFA/an

LIBELLES	FCFA / Mois	COMMENTAIRES
<b>Opérateurs</b>	<b>8 000</b>	
* Conseillers de gestion	3 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaire, frais de mission, moto</li> <li>• fournitures de bureau, local</li> </ul>
* Animateurs relais	1 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• taux forfaitaire</li> </ul>
* Frais de structure	2 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• suivi du conseiller et frais de gestion</li> </ul>
* Formations spécifiques	2 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• formation des conseillers et animateurs-relais</li> <li>• formations techniques des agriculteurs</li> </ul>
<b>PADSE</b>	<b>1 500</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• appui méthodologique</li> </ul>
<b>Paysans Adhérents</b>	<b>1 000</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• leurs frais de transport et de restauration</li> </ul>

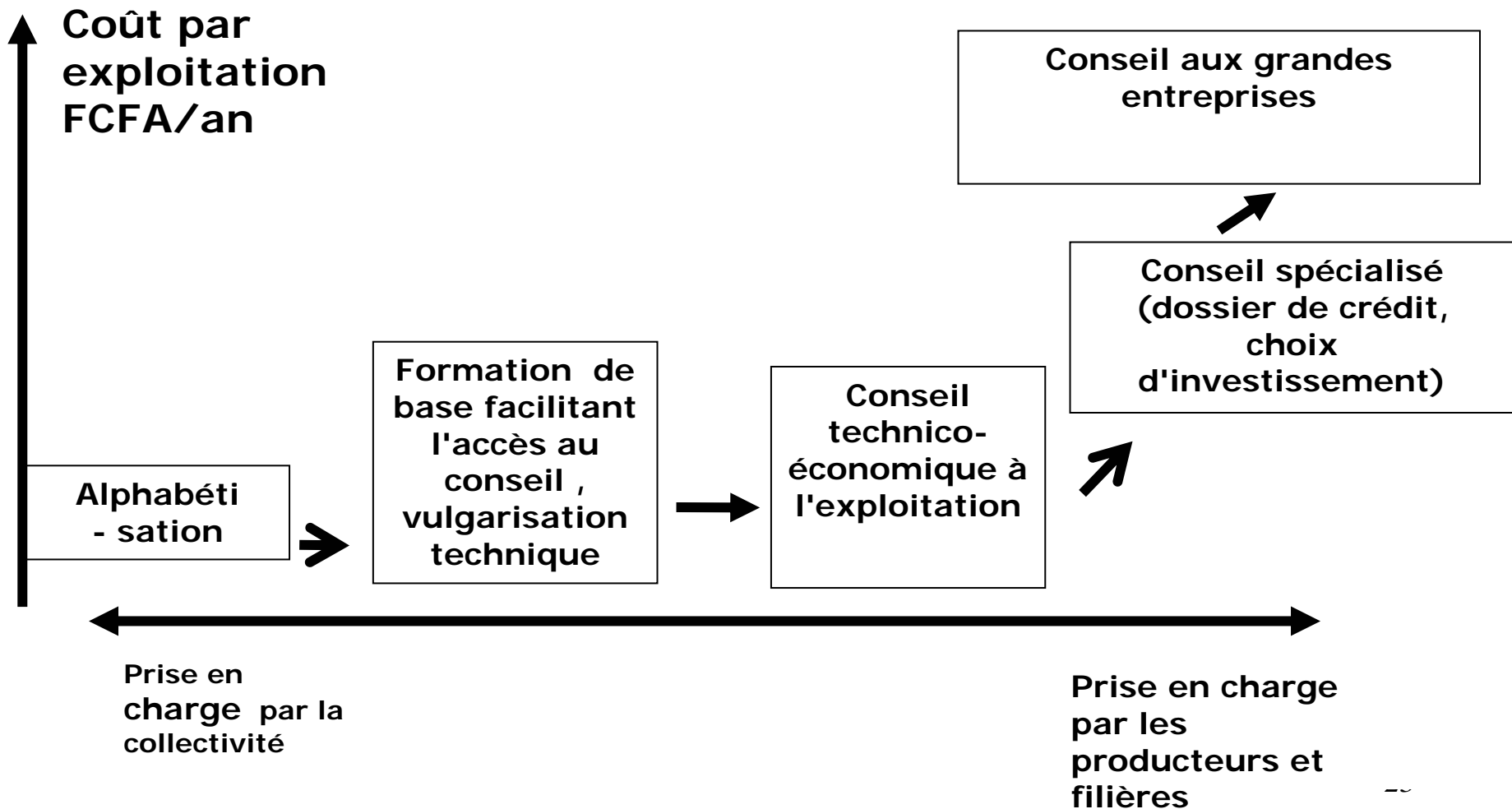
# Deux options envisageables

1. Un conseil pour une élite paysane ou des « entreprises agricoles » :
  - Engagement financier des producteurs, des filières (Cf ananas au Bénin)
2. Un conseil pour un grand nombre d'exploitations familiales
  - Engagement financier de l'Etat (formation, agents), des filières, des OP, des producteurs
  - Simplification, démultiplication 1 conseiller pour 200 Ex Agricoles
  - Objectif passer de 1% à 10% d'Ex Agr. en conseil

## V. Des pistes pour pérenniser les dispositifs de conseil

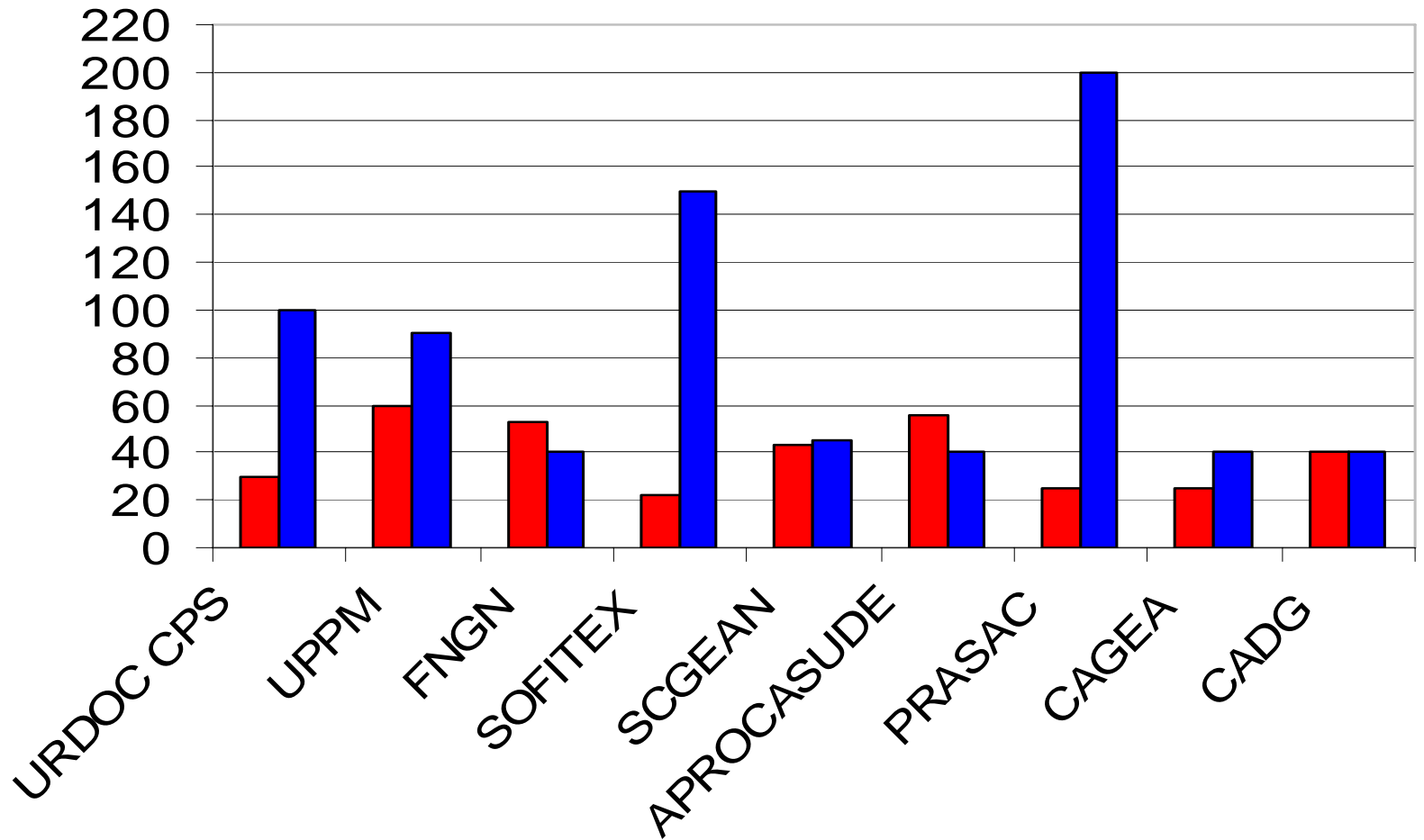
- Engagement des Etats pour la formation des paysans : fonds de formation, mobilisation des agents de l'Etat
- Engagements des filières (organisées) : prélèvements forfaitaires
- Démultiplier l'action du conseiller : toucher plus d'exploitations
- Rassurer les bailleurs par l'évaluation des impacts

# Conseil d'exploitation et service public



# Évolution du nombre d'exploitations par conseiller

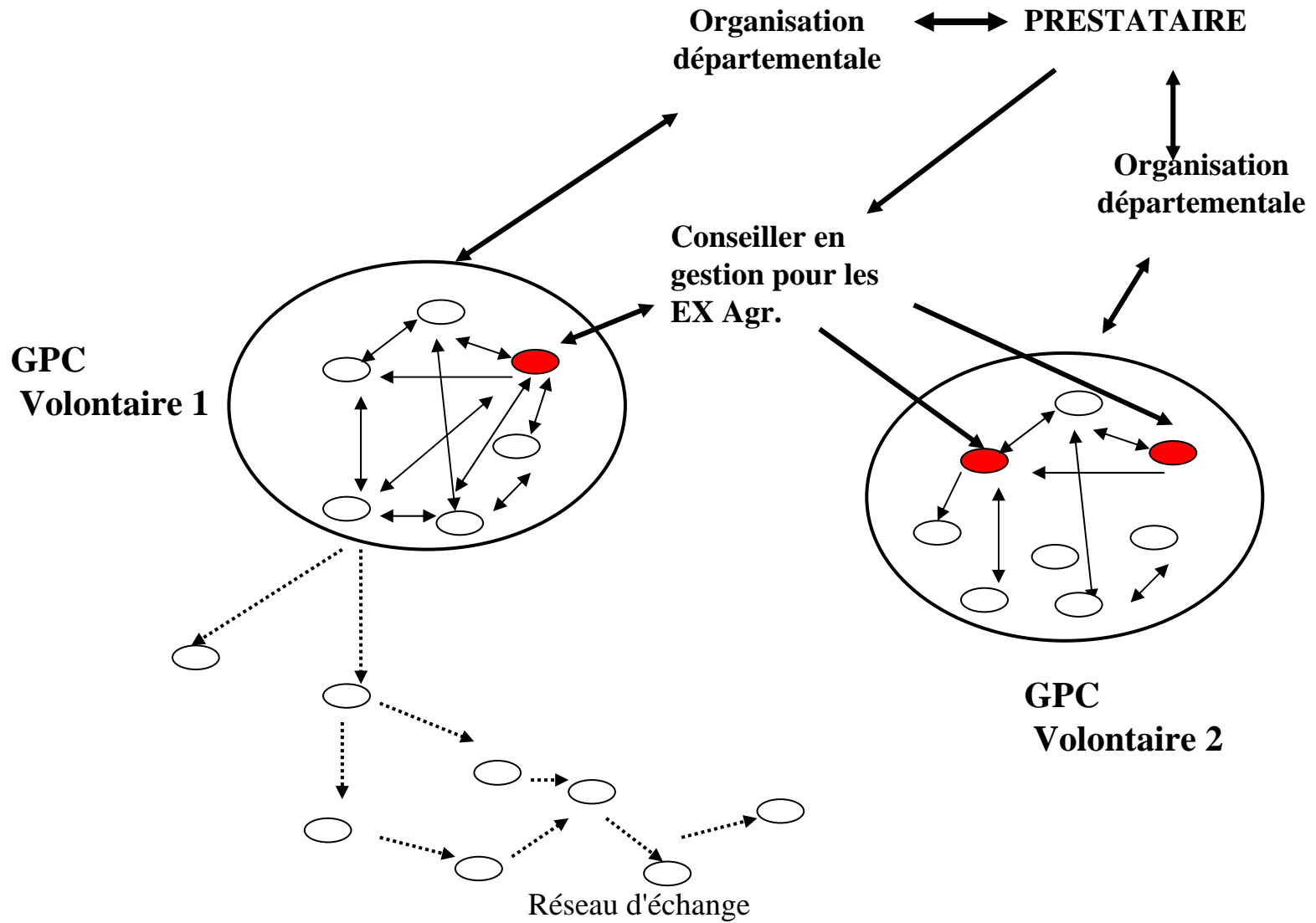
nbre  
exploitations/  
conseiller





# Les animateurs paysans du CEF en zone cotonnière du Burkina faso

- Propositions pour la phase 3 du PAOPC
- Le conseil à l'exploitation est développé au sein de GPC et UDPC volontaires
- La fonction d'animateur-paysan est créée
- L'AP est désigné par les membres du GPC
- Question de l'indemnisation des AP
- Le conseiller ne s'occupera que du CEF et des animateurs paysans



# En Conclusion

- Des expériences de CEF peu étendues, fortement liées aux projets et bailleurs de fonds
- Des institutions, des individus convaincus de l'intérêt du conseil
- Le conseil peut-il être soutenu par les OP ? Est-ce leur priorité ? Comment peuvent-elles participer ?

## Conclusion (2) : des OP associées

- Conception du dispositif (définition du cahier des charges)
- Gestion financière (gestion transparente) + contribution progressive
- Au processus de recrutement des conseillers
- Au suivi-évaluation des conseillers, du dispositif (contenu)

# Besoin de suivi-évaluation

## quels sont les impacts du conseil ?

- Le suivi des activités n'est pas suffisant
- Les effets sont d'abord qualitatifs : paysans mieux formés, plus curieux, font des projets, raisonnent différemment
- Quels sont les impacts quantifiables : revenu, réserves vivrières monétaires, réalisation de projets (achat d'équipement) ? Beaucoup reste à faire

# Des mécanismes de démultiplication du rôle du conseiller

- Au Nord Cameroun : certains chefs de zone Sodecoton changent de métiers et deviennent des conseillers d'exploitation (pour les GPA)
- Au Bénin des adhérents au CEF deviennent « animateurs-relais » et aident le conseiller
- Au Burkina Faso : les conseillers formeront et conseilleront des « animateurs-Paysans » ,